



**EN CE
MOMENT ...**

ESPACE NATUREL RÉGIONAL DE BOISSY

Détonations dans la plaine du Plessis-Bouchard : pourquoi ?

Pantin, le 12 juillet 2021

Détonations dans la plaine du Plessis-Bouchard : pourquoi ?

Au début du mois de juin, des canons effaroucheurs d'oiseaux ont été installés par les agriculteurs dans la plaine du Plessis-Bouchard.

Ils sont destinés aux pigeons, dont les dégâts sur les cultures maraîchères sont sans précédent cette année. Leur population, en croissance constante sur le site, a atteint un seuil problématique. À cela s'ajoute la prolifération de lapins, avec les mêmes conséquences néfastes sur les productions agricoles.

Pour certains agriculteurs, les dégâts équivalent à peu près au tiers du rendement annuel ! Des coûts difficiles à supporter par la profession.

L'Agence des espaces verts de la Région d'Île-de-France (AEV), aménageur et gestionnaire de la plaine du Plessis-Bouchard, est évidemment consciente de la gêne occasionnée par le bruit des détonations. Elle rappelle que **ces installations sont provisoires** et permettent, dans l'immédiat, de limiter la dégradation des cultures en attendant qu'une autre solution pérenne soit mise en œuvre.

Afin de trouver une issue positive à cette problématique, plusieurs échanges ont déjà eu lieu et sont encore prévus entre l'AEV, les communes concernées, les agriculteurs, l'association de chasse intervenant sur ce territoire et la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA).

Pour commencer, des interventions dites de destruction sont prévues dans le courant de l'été. Elles consistent à détruire à tir les « nuisibles » : dans le cas présent, lapins et pigeons. Elles devraient largement contribuer à limiter les dommages causés par ces animaux.

Attention, le droit de destruction ne doit pas être confondu avec le droit de chasse. Les modalités sont différentes. Elles sont soumises à une réglementation particulière. Par exemple, la période de chasse est limitée alors que la destruction est généralement possible toute l'année. Pour en savoir plus : www.oncfs.gouv.fr.

L'AEV se tient également à la disposition du public pour répondre à ses interrogations. Les questions peuvent lui être communiquées via la rubrique « Nous contacter » de son site internet : www.aev-iledefrance.fr

Toute suggestion permettant à la fois aux maraîchers de vivre de leurs cultures, et au public de profiter de cet espace privilégié sera également la bienvenue !

Contact AEV

Angélique Lucas

Direction de l'Aménagement et de la Gestion

Mail : alucas@aev-iledefrance.fr



Pour améliorer le quotidien des Franciliens, l'Agence des espaces verts imagine, aménage et protège les espaces naturels de la Région. Depuis plus de 40 ans, ses experts mobilisent l'intelligence collective des acteurs du territoire pour préserver le fragile équilibre entre la ville et la nature.

Pour en savoir plus : www.aev-iledefrance.fr

f [@aev.idf](https://www.facebook.com/aev.idf) **t** [@aeviledefrance](https://twitter.com/aeviledefrance)